

DÉLIBÉRATION n° 2025/116

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Adoption du procès-verbal n° 2025/06 du 09 septembre 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2025.

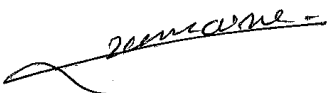
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 abstentions (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

➤ D'approuver le procès-verbal n° 2025/06 du Conseil Municipal du 09 septembre 2025.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025